



Imposition d'une obligation de confinement par la médecin hygiéniste conformément aux régulations des Pouvoirs d'urgence (Coronavirus) (bailliage de Guernesey), 2020

Suite à la pandémie internationale de COVID-19, et dans l'exercice de ses pouvoirs dans le cadre des régulations des Pouvoirs d'urgence (Coronavirus) (bailliage de Guernesey), 2020, la médecin hygiéniste a imposé une obligation de confinement de 14 jours pour toute personne arrivant dans le bailliage depuis n'importe où dans le monde (y compris, pour éviter toute ambiguïté, Jersey et le Royaume-Uni) dès le jour d'arrivée. Il s'agit d'une obligation légale et tout manquement est une infraction pénale, pouvant aller jusqu'à une amende maximale de 10 000 £.

Votre confinement commence aujourd'hui. Si vous vous sentez bien et que vous n'avez aucun symptôme, vous pourrez sortir de confinement après 14 jours complets. PAR EXEMPLE : si vous êtes arrivé à Guernesey le 1^{er} juin, votre confinement se termine le 14 juin à minuit et vous pouvez sortir à partir de 00h01 le 15 juin.

Veillez lire le guide de confinement fourni et disponible sur le site web : <https://covid19.gov.gg/support/protect>

Si à tout moment pendant le confinement, vous développer des symptômes comme de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête, une perte du goût ou de l'odorat, une toux, un mal de gorge ou des difficultés respiratoires, téléphonez à la ligne d'aide pour le Coronavirus au 01481 756938 ou au 01491 756969 pour obtenir des conseils et organiser un test

Pour en savoir plus (y compris sur les exemptions possibles de cette obligation, en l'application, pour ceux qui entrent dans la catégorie des travailleurs essentiels) consultez www.gov.gg/covid19travel. Merci de votre coopération.

Dr Nicola Brink
Médecin hygiéniste